



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE PARIS**  
**Parquet général**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Paris, le 14 mars 2025

### **PROCEDURE D'ACCREDITATION – PROCES DE LA RUE TRONCHET**

**Du 28 avril au 23 mai 2025** se déroulera devant la cour d'assises de Paris, le procès de MM Yunice ABBAS, Aomar AIT KHEDACHE, Harminy AIT KEDACHE, Marceau BAUM-GERTNER, Pierre BOUIANERE, Marc BOYER, Marc-Alexandre BOYER, François DELAPORTE, Didier DUBREUCQ, Christiane GLOTIN, Florus HEROUI, Gary MADAR, pour notamment des faits de vol en bande organisée avec arme, arrestation, enlèvement séquestration ou détention arbitraire de plusieurs personnes, et participation à une association malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime, au préjudice de Mme Kim KARDASHIAN et autres personnes.

L'audience se tiendra à la cour d'appel de Paris, située 4 boulevard du palais, 75001, dans la salle « Voltaire ».

L'audience commencera tous les matins à 9h.

Le planning d'audience n'est pas à ce stade connu.

Afin de faciliter l'organisation de cette audience qui se tiendra dans la salle Voltaire de la cour d'appel de Paris **une procédure d'accréditation est mise en place à compter de ce jour.**

Les journalistes rédacteurs, dessinateurs et chercheurs devront donc être accrédités pour **bénéficier d'un accès prioritaire aux places dédiées à la presse dans la salle d'audience.**

**Les JRI et les techniciens doivent également être accrédités.**

**Il est nécessaire de faire une demande par personne accréditée.**

A cette fin, le formulaire suivant doit être rempli **avant le 5 avril 2025 à minuit** : [ICI](#)

Pour les journalistes ne disposant pas de carte de presse ou bénéficiant d'une carte de presse en tant que « journaliste honoraire », une attestation de leur employeur ou de la rédaction pour laquelle la pige est effectuée et comportant les mentions légales de la société ainsi que les noms et coordonnées du chef de service est indispensable pour obtenir une accréditation.

Le nombre de places réservées pour la presse au sein de la salle est limité.

Une retransmission du procès aura lieu dans la Première chambre civile de la cour d'appel, tous les jours du procès.

L'accès à la cour d'assises se fera dans l'ordre d'arrivée : une fois le nombre de place réservé pour la presse atteint, les journalistes qui souhaitent suivre le procès, seront invités à se rendre en salle de retransmission.

La taille de la salle d'audience ne permettra pas d'accueillir tous les dessinateurs de presse. Les places seront données aux premiers arrivés.

**Sans accréditation, l'utilisation des téléphones et des ordinateurs portables ne sera pas possible en salle d'audience, ni en salle de retransmission.**

**Toute prise d'image est par ailleurs interdite à l'intérieur de la salle d'audience et de la salle de retransmission.**

Les badges d'accréditation seront remis aux personnes ayant sollicité leur accréditation aux dates suivantes :

- Mercredi 23 avril de 9h30 à 16h30
- Jeudi 24 avril de 9h30 à 16h30
- Lundi 28 dès l'ouverture du procès et tout au long de ce dernier aux heures d'audience

Un dossier de presse sera remis quelques jours avant l'ouverture du procès aux personnes accréditées.

### **Contact presse**

Alexia CUSSAC, magistrate chargée de la communication et de la relation presse

[presse.ca-paris@justice.fr](mailto:presse.ca-paris@justice.fr)

+33 (0) 6 20 34 20 71